

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Délibération n° D-2019-432

**Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période
2019-2022**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques TAPIN, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction Animation de la Cité

Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2019-2022

Madame Rose-Marie NIETO, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2015-2018 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales en 2015 a permis de renouveler les actions existantes et de continuer à renforcer l'offre existante au sein de la Ville.

L'année 2019 marque le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, qui s'inscrit dans la continuité des CEJ précédents pour la période 2019-2022. Il prend en compte les évolutions d'organisation et de prestations proposés par la Ville et les différents opérateurs (CCAS et CSC).

Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans.

Il répond prioritairement à deux objectifs :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands.

Les axes de développement prioritaires dans le contrat enfance jeunesse 2019/2022 se poursuivent dans la continuité du contrat 2015/2018 :

Petite enfance

- Consolider la qualité des structures
- Renforcer la coordination, développer les passerelles avec les partenaires
- Développer l'accueil dans les structures nouvelles
- Développer les lieux d'accueil enfants-parents

Enfance

- Conforter les accueils de loisirs thématiques
- Optimiser les capacités d'accueil en centres de loisirs
- Consolider les animations périscolaires
- Renforcer le partenariat entre la Ville et les CSC

Jeunesse

- Séjours thématiques
- Accueils de loisirs ados
- Accueils de jeunes

La prestation de service du Contrat Enfance Jeunesse étant attribuée globalement et annuellement à la Ville de Niort, celle-ci se charge de la redistribuer aux opérateurs concernés.

Le Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 étant arrivé à échéance et le Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 étant en cours de renouvellement,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- solliciter le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer toutes les pièces nécessaires à ce renouvellement ;

- percevoir les financements delivrés par la Caisse d'Allocations Familiales au titre des actions inscrites dans le nouveau Contrat Enfance Jeunesse.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjointe déléguée

Signé

Rose-Marie NIETO